

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 78/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Pour : 21

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

Contre : 6

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

(Mesdames Mery, Forest, Zaragoza, messieurs Tinel, Kaminski et Gouasmi)

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL MANDAT 2026-2032

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis en annexe à chaque conseiller municipal.

Ce règlement intérieur a pour objet de fixer des règles propres de fonctionnement interne du Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives, et réglementaires en vigueur. Il permet d'apporter les compléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'assemblée.

Ce règlement fixe notamment :

- **Chapitre 1 : Réunions du conseil municipal,**
- **Chapitre 2 : Commissions municipales,**
- **Chapitre 3 : Tenues des séances du conseil,**
- **Chapitre 4 : Débats et votes des délibérations,**
- **Chapitre 5 : Information du public / Comptes-rendus des débats et des décisions,**
- **Chapitre 6 : Expression des élus de l'opposition,**
- **Chapitre 7 : Dispositions diverses.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer et d'approuver le règlement joint en annexe.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, adopte à la **majorité** le règlement intérieur de conseil municipal pour le mandat 2026-2032.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

La secrétaire de séance
Mireille VERJUX